



C/34/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 24 juillet 2000

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-quatrième session ordinaire
Genève, 26 octobre 2000

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ
TECHNIQUE, DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES
ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN**

établi par le Bureau de l'Union

COMITÉ TECHNIQUE

1. Le Comité technique (ci-après dénommé le "comité") a tenu sa trente-sixième session à Genève, du 3 au 5 avril 2000. Le compte rendu détaillé de cette session a été publié sous la cote TC/36/10 Prov.
2. On trouvera ci-après un exposé des principaux résultats de la session.

Généralités

3. Le comité a pris note des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a approuvé le programme de ces groupes pour l'année à venir.
4. Il s'est employé à répondre aux diverses questions que les groupes de travail techniques lui ont soumises et qui figurent dans le document TC/36/3.

5. Il s'est félicité de la mise à jour annuelle du document TC/36/4 concernant les espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises.

Principes directeurs d'examen

6. Au cours de la session, le comité a adopté les principes directeurs d'examen ci-après, après avoir approuvé les modifications proposées verbalement par le comité de rédaction :

TG/15/2(proj.) : Pear/Poirier/Birne/Peral

TG/77/8(proj.) : Gerbera/Gerbera/Gerbera/Gerbera

TG/81/5(proj.) : Sunflower/Tournesol/Sonnenblume/Girasol

TG/173/2(proj.) : Witloof, Chicory/Chicorée, Endive/Zichorie/Endivia

TG/174/2(proj.) : Iris (bulbous)/Iris (bulbeux)/Iris (zwiebelbildende)/Lirio (bulboso)

TG/175/2(proj.) : Kangaroo Paw/Anigosanthe de Mangles/Kängurublume/
Anigozanthos

TG/176/2(proj.) : Osteospermum/Osteospermum/Osteospermum/Osteospermum

Introduction générale aux principes directeurs d'examen

7. Le comité a examiné la révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen (TG/1/2) et a pris note des documents TC/36/5, TC/36/6 et TC/36/7. Il a décidé que le Comité de rédaction élargi examinera ces documents en détail et fera parvenir ses conclusions à tous les groupes de travail techniques ainsi qu'au Comité administratif et juridique (CAJ) pour examen en l'an 2000.

Disque UPOV-ROM

8. Le comité a noté que les groupes de travail techniques sont tous d'accord pour incorporer des informations à caractère technique dans le disque UPOV-ROM. Il a convenu d'y inclure les informations figurant sous le point 5 du questionnaire technique des principes directeurs d'examen et de prendre des mesures pour y incorporer aussi le Code des taxons de l'UPOV. Il a demandé aux participants d'envoyer des observations visant à améliorer le disque UPOV-ROM.

Preuves

9. Le comité a examiné la possibilité d'utiliser des éléments de preuve complémentaires aux fins de l'examen DHS. Il a estimé que ces éléments de preuve ne peuvent être utilisés que si l'expert est convaincu de leur nécessité et que des règles précises sont établies. Le comité a aussi entendu l'avis de l'ASSINSEL, qui est contre l'utilisation d'éléments de preuve complémentaires pour les plantes cultivées allogames. Le secrétaire général adjoint a déclaré que, d'un point de vue juridique, il n'est pas possible de considérer les éléments de preuve comme différents des caractères avérés par l'examen DHS, où l'évidence de la distinction repose sur les éléments preuves.

Conséquences de l'utilisation de nouveaux caractères pour les variétés qui existent déjà

10. Le comité a examiné les conséquences de l'observation de nouveaux caractères pour les variétés qui existent déjà et qui peuvent ne pas être homogènes en ce qui concerne ces nouveaux éléments de description. Plusieurs aspects sont pris en considération, à savoir les possibilités de plagiat, le fait que les nouvelles variétés et les variétés qui existent déjà doivent être homogènes en ce qui concerne les caractères utilisés aux fins de l'examen DHS, le fait qu'une longue liste de caractères peut être un handicap pour la conservation d'une variété et le fait qu'il convient de ne pas interdire la poursuite des activités de sélection à partir de variétés qui existent déjà. Ces points seront aussi examinés au cours des prochaines réunions des groupes de travail techniques.

Gestion des collections de référence

11. Le comité a noté que la Convention UPOV prévoit l'observation de l'examen DHS sur le plan mondial. Il est conscient de l'importance d'une collection appropriée de variétés de référence et de la mise au point des outils et procédures permettant de sélectionner les variétés les plus proches de la variété candidate de manière suffisamment sûre. Le comité et les groupes de travail techniques poursuivront le débat sur cette question lorsqu'ils examineront les documents complémentaires (TGP/4 et TGP/12) de la nouvelle introduction générale aux principes directeurs d'examen.

Variétés indiquées à titre d'exemple

12. Le comité a pris note du fait que, le nombre d'États membres augmentant à l'UPOV, la difficulté à arriver à un accord absolu au sujet des variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen augmente. Le comité a demandé aux groupes de travail techniques d'examiner un document établi par l'expert de la France et de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session.

Examen DHS des variétés hybrides

13. Le comité a examiné la possibilité d'utiliser la formule parentale dans l'examen DHS des variétés hybrides et a observé que, dans certains documents TG, il existe déjà un consensus à ce sujet. Il a aussi pris note de l'observation du secrétaire général adjoint de l'UPOV qui a rappelé que la Convention UPOV prévoit un traitement particulier pour les hybrides dans la définition de l'homogénéité et que l'accès aux lignées parentales est nécessaire lorsqu'il s'agit de les protéger.

Durée de l'examen DHS, décision précoce

14. Le comité a examiné la possibilité de prendre une décision sur la base d'informations provenant de plus d'un site en vue de raccourcir la période d'examen. Il a conclu qu'il doit être favorable à une telle réduction de la durée de l'examen DHS, mais que des règles précises devront être définies pour garantir la qualité des résultats.

Examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée

15. Le comité a pris note des délibérations qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et dans le cadre d'une réunion qui a regroupé des phytotechniciens et des représentants de l'ASSINSEL à propos de l'examen DHS des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée. Il a demandé au TWO de poursuivre l'examen de cette question et de lui communiquer de plus amples informations à cet égard.

Documents sous forme électronique

16. Le comité s'est félicité de la création, dans le site Web de l'UPOV, de pages supplémentaires contenant des documents sous forme électronique et de leur envoi au préalable par courrier électronique, et a proposé de poursuivre dans cette voie.

Possibilité d'utiliser des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS

17. Le comité a été informé des principales questions examinées au cours de la sixième réunion du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et a approuvé la proposition tendant à créer des sous-groupes *ad hoc* pour les espèces suivantes : blé, colza, tomate, maïs et rosier.

Programme de la trente-septième session du comité

18. Le comité tiendra sa trente-septième session à Genève, du 2 au 4 avril 2001. Il est prévu que les points ci-après seront examinés lors de la session : rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et questions présentées par ces groupes; révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen, rapports du groupe consultatif *ad hoc* sur l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS. En outre, le comité prendra des décisions sur les principes directeurs d'examen que les groupes de travail techniques lui soumettront pour adoption.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES*Généralités*

19. Tous les groupes de travail techniques se sont déclarés satisfaits du développement du site Web de l'UPOV et de la communication, à l'avance, de documents sous forme électronique, et ont encouragé le Bureau de l'UPOV à continuer dans ce sens.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

20. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa sixième session à Angers (France), du 1^{er} au 3 mars 2000, sous la présidence de M. Michael Camlin (Royaume-Uni). Le projet de compte rendu de cette session fera l'objet du document BMT/6/13 Prov. Les questions examinées lors de cette session sont résumées ci-dessous.

Détermination de l'homogénéité

21. Le BMT a pris connaissance des résultats de l'analyse de variance à l'intérieur et entre les variétés suivantes : betterave sucrière, blé, colza et maïs. Il a été informé du fait que, d'après les études menées sur les lignées endogames du colza, la détermination de l'homogénéité à l'aide de données moléculaires pourrait être compatible avec la détermination par caractères phénotypiques chez quelques espèces présentant certains jeux de marqueurs. En ce qui concerne le fait que le niveau d'homogénéité constaté peut varier en fonction du choix des marqueurs, il a examiné l'approche proposée qui consiste à choisir des jeux de marqueurs qui sont non seulement polymorphes mais aussi suffisamment homogènes à l'intérieur de variétés existantes. Il a réaffirmé que les approches et les normes pour la détermination de l'homogénéité varient en fonction du mode de reproduction ou de multiplication des variétés, des techniques moléculaires employées et des marqueurs moléculaires.

22. Toutefois, une majorité d'experts du BMT s'est déclarée optimiste quant à la possibilité, sur le plan technique, de déterminer l'homogénéité à l'aide de données moléculaires. Une fois définies les méthodes d'évaluation des possibilités de distinction, il serait possible d'opter pour une méthode de détermination de l'homogénéité sans que cela pose de problème sur le plan technique. Le BMT a aussi examiné le rôle des critères d'homogénéité dans l'examen DHS. Plusieurs experts ont déclaré que le critère d'homogénéité n'est pas aussi important que la distinction. Le BMT a convenu que la priorité doit être donnée aux délibérations sur la façon d'évaluer les possibilités de distinction. Il n'est en effet pas possible d'examiner la question de la détermination de l'homogénéité sans avoir réglé celle de l'évaluation des possibilités de distinction. Le BMT s'est aussi penché sur la question de savoir si les jeux de marqueurs moléculaires doivent ou peuvent être normalisés lorsqu'ils sont utilisés aux fins de l'examen DHS.

Phénotype et génotype

23. Le membre de phrase "l'expression des caractères résultant d'un certain génotype ou d'une certaine combinaison de génotypes" donne lieu à une double interprétation. Certains experts ont insisté sur le fait qu'il renvoie à la notion de "phénotype". Par conséquent, les différences entre marqueurs moléculaires, résultant éventuellement de différences entre des parties non codantes de l'ADN, ne peuvent pas à elles seules servir à établir la distinction. Toutefois, le secrétaire général adjoint de l'UPOV a dit que, selon le CAJ, ce membre de phrase ne renvoie pas nécessairement à la notion de "phénotype". L'Acte de 1991 de la Convention UPOV n'exige ni n'interdit l'utilisation de marqueurs moléculaires. La décision de recourir à des marqueurs moléculaires pour la détermination de la distinction a été laissée au soin des milieux techniques qui ne sont pas bornés par les termes de la Convention.

Écart minimal et distinction nette

24. En ce qui concerne la notion d'écart minimal, le BMT a noté qu'il existe deux points de vue. Le premier point de vue est que la notion d'écart minimal a perdu en importance depuis l'adoption de l'Acte de 1991 et l'introduction de la notion de variété essentiellement dérivée. Dans la pratique, l'écart minimal est très faible dans certains cas, tels que les caractères contrôlés par un gène unique (résistance à la maladie et couleur des fleurs). Selon le second point de vue, la notion d'écart minimal doit être conservée en vue d'assurer la qualité de la protection. Toutes les petites différences, comme une différence monobande lors de l'établissement des profils d'ADN, ne doivent pas toujours être considérées comme permettant d'établir une distinction nette. Le BMT a aussi pris connaissance d'une proposition visant à définir une nouvelle façon de déterminer la distinction : celle-ci serait établie à l'aide de l'écart entre les variétés calculé à partir de l'ensemble des caractères et non caractère par caractère.

Preuves

25. Le BMT a examiné la question de l'utilisation de caractères moléculaires à des fins de preuve. Il a pris connaissance d'une proposition visant à utiliser ces caractères pour étayer des différences observées en plein champ, notamment en ce qui concerne des caractères de comportement, lors de la détermination de la distinction. Certains experts ont émis des doutes sur la valeur juridique de caractères utilisés comme preuves, qui pourraient bien être considérés comme des caractères de dernier recours. D'autres experts ont dit que ces caractères se distinguent nettement de caractères "normaux" car ils ne sont utilisés comme preuves que lorsque les experts chargés des examens sont fortement convaincus que les variétés comparées sont distinctes compte tenu des résultats obtenus lors des essais en plein champ.

Conséquences éventuelles de l'utilisation de marqueurs moléculaires aux fins de l'examen DHS

26. Le BMT a noté qu'il existe d'autres problèmes importants dont il faudra tenir compte en cas de recours à des caractères moléculaires. L'utilisation de marqueurs moléculaires pourrait grandement modifier le système de protection. Dans ce cas, il serait nécessaire de prévoir un régime spécial pendant la période de transition en vue de protéger les droits qui ont été octroyés dans le cadre du système actuel. Autre problème : la stabilité des caractères moléculaires, qui pourrait entraîner un surcroît de travail pour les obtenteurs et les personnes qui maintiennent les variétés. Il a été proposé d'envisager un seuil plus large de stabilité pour les caractères moléculaires, compte tenu de leur incidence éventuelle sur les pratiques de maintien des obtenteurs.

Traitement statistique des données moléculaires

27. Le BMT a écouté plusieurs exposés sur l'analyse statistique et un bref rapport du président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC). Il a noté une fois encore que l'absence de données assimilées de bonne qualité constitue toujours le principal obstacle à la conduite d'autres études.

Gestion des collections de référence : identification de variétés voisines

28. Le BMT a pris connaissance des résultats de l'étude sur le chrysanthème aux fins de l'identification de la plupart des variétés voisines et d'une proposition de gestion des collections de référence, qui comprend aussi l'utilisation de données moléculaires. Il a noté que l'un des principaux obstacles à l'utilisation de techniques moléculaires est toujours l'absence de lien bien défini entre la distance phénotypique et la distance moléculaire.

Détermination des variétés essentiellement dérivées

29. Le BMT, à la suite d'un exposé sur l'évaluation de la conformité génétique entre des variétés de ray-grass, a examiné la question de l'utilisation de techniques moléculaires en vue de déterminer si une variété est essentiellement dérivée. Il a reconfirmé qu'on ne peut pas déterminer si une variété est essentiellement dérivée sur la base uniquement des caractères utilisés aux fins de la détermination de la distinction. En outre, la conformité génétique n'est pas le seul critère à utiliser à ces fins.

Utilisations éventuelles des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS : sous-groupes ad hoc

30. Le BMT a écouté plusieurs brefs exposés sur les techniques moléculaires. Il a noté en particulier que la normalisation des jeux de marqueurs moléculaires est en cours dans le cadre d'un projet européen portant sur le blé et la tomate, qui prévoit l'examen de 500 variétés et la constitution d'une base de données. Le BMT a pris note du fait que les techniques moléculaires entrent dans une nouvelle phase, à savoir celle de l'application. Compte tenu de cet état de choses, le BMT a examiné certains problèmes concernant l'accès aux données relatives aux profils d'ADN et l'élaboration d'une base de données. Le BMT a reconnu que l'accès aux profils d'ADN, qui sont actuellement recueillis séparément par différents instituts, donnera lieu à d'autres études et à d'autres applications des techniques moléculaires. Plusieurs experts ont indiqué qu'ils comptent sur l'UPOV pour prendre l'initiative de constituer une base de données centrale ou de créer le cadre de partage de ces données. Le BMT a aussi étudié la nécessité de créer une base de données pour les descriptions de variétés phénotypiques et la question de la propriété de la description des variétés.

31. Le BMT s'est demandé comment il pourrait faire avancer le débat. Il a convenu de confier certaines questions fondamentales au Comité technique, au CAJ ou à un groupe de travail distinct. Il a aussi décidé de proposer la création de sous-groupes *ad hoc* pour les plantes cultivées au cours des 18 mois qui précéderont la prochaine session en vue de faire réellement avancer le débat sur les possibilités d'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS et les conséquences de cette utilisation, sur la gestion des collections de référence et sur les moyens à mettre en œuvre pour déterminer si une variété est essentiellement dérivée. Compte tenu de l'importance du rôle de chaque groupe de travail technique (comme futur utilisateur de techniques moléculaires), il a décidé que les présidents de ces sous-groupes seront choisis parmi les membres du groupe de travail technique concerné. Le BMT a décidé de créer des sous-groupes *ad hoc* pour le colza, le blé, le maïs, la tomate et le rosier.

Programme

32. Les experts de l'Allemagne ont proposé que leur pays accueille la septième session. Le BMT a accepté cette proposition et convenu de tenir sa septième session à Hanovre (Allemagne), à la mi-octobre 2001. Lors de sa prochaine session, le BMT devrait examiner les questions suivantes : *i*) rapports sur les délibérations du Comité technique et du Comité administratif et juridique; *ii*) brève présentation des techniques biochimiques et moléculaires : nouvelles techniques, avantages et limites des différentes techniques; *iii*) possibilités d'utilisation des méthodes d'établissement des profils d'ADN dans l'examen DHS et conséquences de cette utilisation (rapports des sous-groupes *ad hoc* pour les plantes agricoles) : a) détermination de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité, b) gestion des collections de référence, et c) variétés essentiellement dérivées; *iv*) analyse de variance à l'intérieur des variétés et entre variétés; *v*) création et normalisation de bases de données de profils d'ADN; *vi*) méthodes statistiques : a) association de renseignements provenant de divers types de données (AFLP, SSR, données morphologiques, etc.), b) comparaison entre les distances génétiques et les distances phénotypiques, et c) intervalles de confiance et amélioration de la précision des estimations d'écarts; *vii*) utilisation des profils d'ADN aux fins de la gestion des collections de référence lors de l'examen DHS; *viii*) recours aux méthodes d'établissement des profils d'ADN aux fins de l'examen des variétés essentiellement dérivées.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

33. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a tenu sa dix-huitième session à Kyiv du 12 au 15 juin 2000, sous la présidence de M. Wieslaw Pilarczyk (Pologne); l'atelier sur le traitement des données a eu lieu dans la même ville les 9 et 10 juin 2000. Le projet de rapport de cette session du TWC fera l'objet du document TWC/18/15 Prov.

Introduction générale pour la conduite de l'examen DHS

34. Le TWC a examiné la révision de l'introduction générale pour la conduite de l'examen DHS et proposé certaines modifications. Il a aussi examiné les documents TGP qui le concernent particulièrement. Il a convenu que le matériel de base utilisé dans le cadre de l'atelier sur le traitement des données servira de fondement au document TGP/8.

Types de caractères et échelles

35. Le TWC a examiné le lien entre les différents types de caractères, les types de données et le type d'échelle utilisée aux fins de l'examen DHS, à la lumière du document TWC/19/9 établi par l'expert de l'Allemagne. Le TWC a convenu que, sous réserve de quelques modifications, le document pourra être incorporé dans le document TGP/7.

Analyse en blocs incomplets

36. Le TWC a étudié plusieurs documents portant sur l'utilisation éventuelle de l'analyse en blocs incomplets aux fins des essais en plein champ effectués dans le cadre de l'examen DHS. Il continuera à examiner leur utilisation éventuelle et souhaiterait recevoir des observations ou des informations à cet égard.

Analyses COYD et COYU

37. Le TWC a été informé des dernières mises à jour du programme DUSTNT, qui a été élaboré par des experts du Royaume-Uni. Le groupe de travail a aussi examiné la possibilité d'utiliser l'analyse COY avec des données provenant de plus d'un site. Le TWC a considéré qu'il a besoin de davantage d'informations avant de prendre une décision définitive, ce qui, en principe, ne devrait pas poser problème à condition qu'il soit tenu compte de la différence entre les sites et de la cohérence des données.

Utilisation de données provenant de plus d'un site

38. Le TWC a examiné le document TWC/18/2, établi par l'expert de la France. Il a conclu qu'utiliser des informations provenant de plus d'un site peut nuire à la rigueur de l'examen. Toutefois, plusieurs pays ont effectué des essais dans plus d'un site mais n'ont utilisé les données ne provenant que d'un seul d'entre eux aux fins de l'examen DHS.

Glossaire de termes statistiques

39. Le TWC a pris note, après examen, du document TWA/29/9 établi par l'expert de l'Australie. Il s'est félicité de ce document et a indiqué que des observations seront envoyées à l'expert qui l'a élaboré.

Futur rôle des marqueurs moléculaires

40. Le TWC a pris note de la proposition du Comité technique de constituer des sous-groupes chargés de débattre de l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS. Il a aussi pris connaissance des observations formulées par l'ancien président du TWC en ce qui concerne la dernière réunion du BMT. Le Groupe de travail a conclu en disant qu'il souhaite être informé du résultat des travaux de ces sous-groupes.

Télécommunications, logiciels échangeables et faits nouveaux dans le domaine du World Wide Web

41. Le TWC a pris note des informations actualisées sur les télécommunications, les logiciels échangeables et les faits nouveaux dans le domaine du World Wide Web. L'expert du Royaume-Uni a informé le groupe de travail que son pays abritera la page Web du TWC pendant encore une année au maximum; il a suggéré que cette page soit par la suite incorporée dans le site Web de l'UPOV. Le TWC a aussi convenu que le site Web de

l'UPOV est l'endroit approprié pour abriter le tableau d'affichage électronique proposé par le Comité technique.

Rapport sur l'atelier relatif au traitement des données

42. Le TWC a écouté un rapport de l'expert du Danemark, coordonnateur de l'atelier. L'atelier a réuni 31 participants venant de 16 États membres et de trois États ayant le statut d'observateur, ce qui montre l'intérêt porté à cette activité. Le groupe de travail a reconnu, en conclusion, que cet atelier a été une réussite et qu'il serait opportun d'en organiser un autre dans une autre région.

Programme

43. Le TWC tiendra sa dix-neuvième session à Prague, du 4 au 7 juin 2001. Au cours de cette session, il devrait examiner les questions suivantes : nouvelle introduction générale et documents TGP; caractères dont l'expression dépend de l'espacement et ressources végétales; essais prolongés en alpha-plans sur la betterave sucrière; analyse en blocs incomplets; rapport des sous-groupes sur les marqueurs moléculaires; télécommunications, logiciels échangeables et faits nouveaux dans le domaine du World Wide Web; évolution de l'examen spécial DHS; établissement de l'homogénéité des échantillons globaux; première année des essais de vérification réalisés par cycle et examen de l'approche à plusieurs variables pour la détermination de la distinction et de l'homogénéité.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

44. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa vingt-neuvième session à Uppsala (Suède) du 27 au 30 juin 2000, sous la présidence de Mme Françoise Blouet (France); le sous-groupe sur la canne à sucre s'est réuni dans la même ville le 26 juin 2000. Ont participé à ces réunions 45 personnes venant de 23 États membres et de quatre États ayant le statut d'observateur, et représentant une organisation intergouvernementale et une organisation internationale ayant toutes deux le statut d'observateur. Ces chiffres montrent clairement l'intérêt manifesté par les experts des nouveaux États membres de l'UPOV. On espère une plus grande participation dans l'avenir. Le projet de compte rendu de cette session, qui sera publié sous la cote TWA/29/21 Prov., est en cours d'élaboration.

Principes directeurs d'examen

45. Au cours de sa session, le TWA a achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du brome cathartique et du brome sitchensis, du brome, du cotonnier, du radis chinois, du trèfle violet, du trèfle souterrain, du chou-navet et de la moutarde blanche en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption. Il a également examiné et achevé, en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations, les projets de principes directeurs d'examen du dactyle, de la féverole, du lotier, de la canne à sucre, de la navette et de la fétuque des prés ou fétuque élevée. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen du riz, il a pris note des contributions de pays asiatiques et a convenu de

créer un nouveau sous-groupe en vue de leur examen. Il a en outre examiné un document de travail relatif aux principes directeurs d'examen du tabac.

Introduction générale pour la conduite de l'examen DHS

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document TC/36/8. Le TWA a approuvé le document en général. Il a fait sienne la proposition du TWC de modifier le libellé du paragraphe 112 relatif à la définition de la "combinaison de caractères" et a aussi convenu de modifier le paragraphe 78 afin de permettre la sélection de variétés parmi des variétés déjà protégées, ce que ne permet pas le paragraphe tel qu'il est libellé pour l'instant.

Variétés notoirement connues

47. Le TWA a examiné la notion de variété notoirement connue. Il a conclu que le matériel végétal provenant d'une variété considérée comme notoirement connue devrait être mis à disposition. Il a aussi convenu que la question des variétés notoirement connues relève davantage du domaine juridique et devrait par conséquent être examinée par le CAJ. Le TWA a considéré que les groupes de travail devraient concentrer leur attention sur la notion de collection de référence plutôt que sur celle de variété notoirement connue car elle représente l'aspect technique et pratique de l'examen DHS.

Système type permettant de déterminer la distinction

48. Le TWA a examiné le document TWA/29/8 élaboré par des experts de la France, qui porte sur le système de détermination de la distinction des variétés homogènes des plantes annuelles. Il a convenu que, sous réserve de l'examen plus détaillé de certains points (essais dans plus d'un site, utilisation de l'information provenant des obtenteurs, essais sur un an), le document pourra être incorporé dans le document TGP/15.

Questionnaire sur les collections de référence

49. Le TWA a examiné le questionnaire sur les collections de référence élaboré par les experts du Danemark. Il a remarqué que les collections de référence diffèrent d'un pays à l'autre, qu'aucun des pays ayant répondu à ce questionnaire n'inclut systématiquement des variétés d'autres pays ou régions et qu'il est nécessaire d'étudier les possibilités de faire évoluer cette situation.

Utilisation de nouveaux caractères, sélection parmi des variétés déjà protégées

50. Le TWA a examiné le document TWA/29/15 établi par l'expert du Royaume-Uni. Il a convenu que, conformément aux délibérations du Comité technique durant sa dernière session, la sélection parmi des variétés déjà protégées ne doit pas être interdite et qu'il ne faut plus faire de lien avec la notion de variétés essentiellement dérivées. Il a aussi convenu de modifier le paragraphe 78 de l'introduction générale en conséquence.

Examens effectués par les obtenteurs

51. Le TWA a examiné le document TGP/6 établi par l'expert de l'Australie. Il a convenu que le Bureau de l'UPOV élaborera un questionnaire sur les examens effectués par les obtenteurs en vue de recueillir des informations actualisées et qu'il établira un document à partir des résultats obtenus, avec l'autorisation préalable du Comité technique. L'expert de l'Australie établira aussi un autre document décrivant le système australien.

Glossaire de termes statistiques

52. Le TWA a examiné le document TWA/29/9 établi par l'expert de l'Australie. Il s'est félicité de ce document dont il a reconnu la qualité. Néanmoins, il a convenu de le transférer au TWC.

Futur rôle des marqueurs moléculaires

53. Le TWA a examiné le document TWA/29/11, établi par un expert du Royaume-Uni, qui porte sur le futur rôle éventuel des techniques moléculaires dans l'identification et l'enregistrement de nouveaux cultivars. Il a convenu de transmettre ce document aux autres groupes de travail techniques pour observations et de continuer à débattre de cette question.

54. À la suite de la demande du Comité technique, le TWA a élu les personnes ci-après à la présidence des sous-groupes :

Sous-groupe sur le colza :	Mme Françoise Blouet (France)
Sous-groupe sur le blé :	M. Peter Button (Royaume-Uni)
Sous-groupe sur le maïs :	Mme Beate Rücker (Allemagne)

Variétés indiquées à titre d'exemple

55. Le TWA a débattu de l'importance d'étudier un nouveau mode de sélection des variétés citées à titre d'exemple aux fins de l'élaboration des principes directeurs d'examen de l'UPOV. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document établi par la France pour la session du Comité technique d'avril 2000. Le groupe de travail a reconnu que la disponibilité des variétés citées à titre d'exemple pose parfois un problème et a débattu de la possibilité de les inclure dans une annexe des principes directeurs d'examen, ce qui permettrait de procéder à des révisions sans avoir à revoir l'ensemble du document. L'expert de la France recueillera les observations et élaborera un nouveau document pour la prochaine session du TWA.

Programme

56. Le TWA tiendra sa trentième session à Texcoco (Mexique), du 3 au 7 septembre 2001. Au cours de cette session, il prévoit d'examiner les projets finaux des principes directeurs d'examen du dactyle, de la féverole, du lotier, de la canne à sucre, de la navette, et de la fétuque des prés ou fétuque élevée ainsi que des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de la pomme de terre, du trèfle blanc, des lupins et du colza. Il devrait en outre examiner les questions suivantes : nouvelle introduction générale et documents TGP,

gestion des collections de référence, processus permettant de déterminer la distinction, utilisation éventuelle des marqueurs moléculaires, utilisation de nouveaux caractères et mise au point de caractères pour les nouvelles espèces, examens effectués par les obtenteurs, ainsi que des questions issues de la session du Comité technique.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

57. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-troisième session à Budapest (Hongrie) du 26 au 30 juin 2000, sous la présidence de Mlle Elizabeth Scott (Royaume-Uni). Le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/33/17 Prov.

Principes directeurs d'examen

58. Au cours de cette session, le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du calluna (révision), du guzmania, de l'amarillis et de *zantedeschia* en vue de les soumettre au comité pour adoption finale. Il a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de la célosie, de la lavande, du pommier ornemental (révision), du pentas et du thym (sous réserve de la décision du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre abordé ou repris l'examen de documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de l'immortelle à bractées, du chrysanthème (révision), de la clématite, de l'eustomia, de l'impatiante, de *leptospermum*, du *poinsettia* (révision), du tagète et du chamelaucium.

Futur rôle des marqueurs moléculaires

59. Le TWO a examiné la proposition du BMT, approuvée par le Comité technique, qui vise à créer des sous-groupes *ad hoc* sur les techniques moléculaires applicables à chacune des cinq plantes cultivées sélectionnées, le rosier ayant été choisi pour le TWO. Il a approuvé cette proposition et élu M. Joost Barendrecht (Pays-Bas) président du Sous-groupe sur le rosier.

Variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée

60. Le TWO a examiné le document établi par le président, qui résume la réunion avec des représentants de l'ASSINSEL et un groupe de phytotechniciens sur l'examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée, et a pris note dudit document. Il a décidé que cette question doit faire l'objet d'autres délibérations de manière à faire évoluer la situation actuelle car les obtenteurs de ces variétés ne connaissent pas bien le système des examens DHS. Il a déclaré que la réunion avec des représentants de l'ASSINSEL et les délibérations ultérieures du groupe de travail ont été très utiles en ce sens qu'elles ont permis de préciser un certain nombre de points et d'établir des contacts pour l'examen de questions techniques.

Introduction générale pour la conduite de l'examen DHS

61. Le TWO a examiné les documents TC/36/5, TC/36/7, TC/36/8 et U2976 consacrés à l'élaboration de la nouvelle introduction générale aux principes directeurs et aux documents complémentaires et a fait quelques propositions. Il a aussi donné son avis sur certains points généraux qu'il a proposé de modifier, que ce soit dans l'introduction elle-même ou dans les documents complémentaires. Un certain nombre d'experts se sont portés volontaires pour participer à l'élaboration des documents complémentaires mentionnés dans l'annexe du document TC/36/8, qui seront soumis à la prochaine session du Groupe de travail pour examen.

Programme

62. Le TWO tiendra sa trente-quatrième session au Japon, du 24 au 28 septembre 2001. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen de la célosie, de la lavande, du pommier ornemental (révision), du pentas et du thym (sous réserve de la décision du TWV) en vue de les soumettre au comité pour adoption finale. Il abordera ou reprendra l'étude des principes directeurs d'examen des espèces suivantes : brachycome, immortelle à bractées, chrysanthème (révision), clématite, dahlia, *dendrobium*, eustomia, impatiente, leptosperme, *nerium*, impatiente de Nouvelle-Guinée (révision), pétunia, *phalaenopsis*, poinsettia (révision), rosier (fleur coupée uniquement), saule (révision), tagète et chamelaucium. Le TWO compte aussi examiner les questions suivantes : brefs comptes rendus des faits nouveaux particuliers survenus dans la protection des variétés de plantes ornementales et d'arbres forestiers; projet relatif aux données photographiques; décisions importantes prises durant la dernière session du groupe de travail et du comité; documents complémentaires pour l'introduction générale.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

63. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente et unième session à Budapest (Hongrie) du 3 au 7 juillet 2000, sous la présidence de M. József Harsányi (Hongrie). Le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/31/12 Prov.

Principes directeurs d'examen

64. Au cours de cette session, le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'actinidia (révision) en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive. Il a aussi achevé ses travaux sur les principes directeurs du prunier européen (révision) et des porte-greffes du prunus en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'abricotier (révision), des agrumes (révision), du figuier de Barbarie (*opuntia*), du kaki (révision), du cognassier (révision), du framboisier (révision) et a examiné les propositions de révision des principes directeurs d'examen de l'avocatier et du mangoier.

Nombre de plantes requis

65. Le TWF a examiné un document établi par le président sur le nombre de plantes requis dans les documents TG. Il a conclu en disant que le nombre minimum de plantes devrait être indiqué dans les principes directeurs d'examen et que les autorités nationales peuvent demander du matériel supplémentaire si cela est nécessaire.

Inventaire des plantes cultivées

66. Le TWF a examiné le document sur l'inventaire des plantes cultivées en ce qui concerne les caractères utilisés actuellement aux fins de l'examen DHS du pommier, qui a été établi par le Bureau de l'UPOV sur la base des informations communiquées par les États membres. Il a conclu que la majorité des offices utilisent tous les caractères mentionnés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

Futur rôle des marqueurs moléculaires

67. Le TWF a examiné la proposition du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), approuvée par le Comité technique, qui vise à créer des sous-groupes *ad hoc* sur les techniques moléculaires applicables à chacune des cinq plantes cultivées sélectionnées. Il a dit qu'il souhaite participer à cette activité avec d'autres groupes de travail. Il a décidé de demander au Comité technique d'inclure le pêcher dans la liste des plantes dont s'occuperont les sous-groupes *ad hoc*.

Éventuelle coopération avec le TFNet

68. Le TWF a examiné la proposition du Réseau international des fruits tropicaux (TFNet), réseau mondial indépendant créé sous les auspices de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre d'un programme de collaboration. Après avoir déclaré cette proposition utile, il a suggéré que le TFNet participe à l'élaboration des principes directeurs d'examen des fruits tropicaux, en commençant par le manguier.

Introduction générale pour la conduite de l'examen DHS

69. Le TWF a examiné les documents TC/36/5, TC/36/7, TC/36/8 et U2976 consacrés à l'élaboration de la nouvelle introduction générale aux principes directeurs et aux documents complémentaires, et a fait quelques propositions. Il a aussi donné son avis sur certains points généraux qu'il a proposé de modifier, aussi bien dans l'introduction elle-même que dans les documents complémentaires. Un certain nombre d'experts se sont portés volontaires pour participer à l'élaboration des documents complémentaires mentionnés dans l'annexe du document TC/36/8, qui seront soumis à la prochaine session du Groupe de travail pour examen.

Procédure d'adoption des principes directeurs d'examen

70. Le TWF a proposé au Comité technique d'améliorer la méthode d'élaboration des principes directeurs d'examen en soumettant les projets de principes directeurs d'examen en même temps aux organisations professionnelles pour observations et au Comité pour adoption définitive, sous réserve que les organisations professionnelles ne formulent pas d'observations fondamentales.

Programme

71. Le TWF tiendra sa trente-deuxième session à Valence (Espagne), du 1^{er} au 5 octobre 2001. Pendant cette session, il devrait achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du prunier européen (révision) et des porte-greffes du prunus en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il envisage par ailleurs d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du chérимolier, de l'abricotier (révision), des porte-greffes des agrumes, du figuier, du pamplemoussier et du pomelo, du citronnier et du limettier, du mandarinier, de l'oranger, de la passiflore, du kaki (révision), du figuier de Barbarie (*opuntia*), du cognassier (révision) et du framboisier (révision). Le groupe de travail compte en outre examiner les questions suivantes : brefs comptes rendus des faits nouveaux survenus dans les États membres en matière de protection des variétés d'espèces fruitières; questions sur l'examen des variétés d'espèces fruitières; décisions importantes prises lors des sessions précédentes du groupe de travail et du comité; délibérations sur les nouveaux hybrides multispécifiques et interspécifiques; méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés et documents complémentaires pour l'introduction générale.

[Fin du document]